

Une voix: Dans le désert!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): ... celle de celui qui, en août dernier, a entendu d'autres voix lui dire que le premier ministre voulait une politique de compression des prix. Cette personne a entendu l'appel et a répondu que le moyen était d'imposer des contrôles sur le pétrole et une taxe à l'exportation. Le père du projet de loi ne siège donc pas de l'autre côté de la Chambre, mais il est celui que je viens d'entendre.

M. Saltsman: Appelez-moi simplement papa!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je veux laisser à l'ancien chef du Nouveau parti démocratique le temps de prendre part au débat avant 5 heures; je termine donc. Je soutiens que le budget du 6 mai était une attaque contre toutes les provinces, non pas seulement contre les provinces arables de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Une voix: Expliquez-vous!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Quand vous dites à toutes les provinces que si elles imposent leur ressources à 50 p. 100, le gouvernement fédéral viendra leur prendre ces 50 p. 100, ce n'est plus une bataille entre l'Alberta ou la Saskatchewan et le gouvernement central. Toutes les provinces sont menacées, que ce soit la Colombie-Britannique avec ses forêts, l'Ontario et le Québec avec leurs mines ou Terre-Neuve avec son énergie hydraulique. Chaque province qui a des ressources naturelles est menacée. Même les taxes foncières imposées par l'Ontario sont vulnérables. Si les provinces considèrent toujours que la constitution a accordé certains pouvoirs au gouvernement fédéral et leur en a laissé certains autres, elles doivent reconnaître que le budget du 6 mai n'était rien de moins qu'une déclaration de guerre.

Si on se reporte aux jugements qui ont été rendus sur les questions fiscales par les tribunaux depuis des décennies, chaque fois qu'une province a imposé une taxe conformément à ses droits constitutionnels et que cette taxe empiétait sur une autre taxe déjà imposée par le gouvernement central, la province a perdu sa cause. De même, lorsque le gouvernement fédéral cherche, dans les limites de sa compétence, à imposer une taxe qui a pour effet d'annuler une taxe imposée par une province, les tribunaux considèrent que c'est le premier gouvernement à imposer la taxe, s'il est dans son bon droit, qui doit avoir gain de cause.

Cette question sera traitée plus tard par les membres de mon parti plus versés que moi dans les questions constitutionnelles. Cependant, je connais assez bien l'histoire pour pouvoir assurer les députés qu'il existe un grand nombre de précédents à ce sujet. Je n'inscrirai au compte rendu qu'une citation en guise d'exemple. L'auteur de ce livre s'appelle Laskin et l'ouvrage dont je tire la citation porte sur le droit constitutionnel canadien. Dans le passage, l'auteur confirme ce que je viens de dire:

Ni la province, ni le dominion, ne doivent utiliser leurs pouvoirs de taxation respectifs pour annuler des pouvoirs conférés par l'autre à ses fonctionnaires ou pour en affaiblir substantiellement le statut.

Cela signifie qu'aucun gouvernement agissant dans les limites de sa compétence ne peut faire quoi que ce soit pour affaiblir ou rendre inefficace l'autre gouvernement dans l'exercice de pouvoirs qui relèvent de sa compétence. Un gouvernement ne peut renier ce que fait l'autre. Mais c'est ce qui s'est produit dans ce budget. Je sais, et les Canadiens savent, que, dans ce budget, nous assistons à une lutte pour le pouvoir entre des gouvernements assoiffés d'argent, et je ne fais guère de différence entre les

Pétrole

provinces et le gouvernement fédéral dans cette bataille. J'ai apporté à l'intention de certains de mes collègues par trop naïfs la déclaration d'un membre du Cabinet sous ce régime impérialiste. Il parlait à Estevan, pendant une campagne électorale. Ce ministre—tout le monde sait de qui il s'agit—a dit qu'il était permis, autrefois, de réclamer des redevances, car elles étaient relativement peu élevées. Mais depuis que ces redevances se sont transformées en un fort impôt provincial, c'est mal.

Autrement dit, tant que, sous le couvert de la constitution, on se contente de prendre des «miettes» sous forme de redevances, le gouvernement fédéral n'intervient pas; mais si, toujours en vertu de la constitution, on demande davantage, c'est inacceptable. C'est un nouveau principe de justice. Le même ministre disait aussi que les provinces prenaient une part inéquitable de nos revenus et que le budget devait empêcher cet état de chose.

Ce sont là des passages du discours du ministre. Le ministre a dit que si l'on autorisait les provinces à prélever des redevances, elles verraient à demander le plus possible. Imaginez cela. Comme copropriétaire, vous vous êtes contenté de un huitième. Puis la valeur augmente tellement que vous demandez la moitié et que vous l'obtenez. C'est bien de prendre un huitième mais c'est mal de prendre la moitié. C'est ce qu'a dit le ministre de la Justice (M. Lang). Imaginez les provinces qui demandent plus d'argent! C'est abominable! Pour être bien franc, je pense qu'elles ont demandé un peu trop, mais il est arrivé que le gouvernement fédéral s'en est mêlé et a commencé à se servir lui aussi.

Une voix: Pour le bien de la majorité des Canadiens.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre de la Justice a également dit que les impôts sur le pétrole devraient être les mêmes où que soient situés les puits. Il n'aime pas que l'on impose des taux différents. Mais qu'y a-t-il de mal à ce que l'on fixe un taux différent pour chaque province? Voilà pour le ministre de la Justice.

Cette loi fut au début un projet temporaire qui maintenant doit devenir permanent. Il aura des incidences sur les sables bitumineux, le gaz naturel et l'aménagement hydro-électrique, y compris le projet de la Baie James. Cela devra faire le bonheur de M. Bourassa. Il aura des répercussions sur le projet du Labrador. M. Moores nous arrivera aussitôt. Il aura des répercussions sur l'aménagement du fleuve Columbia. Le beau monsieur viendra ici donner des conférences de presse. Lorsqu'on commencera à aménager la baie de Fundy, je vois le premier ministre de Nouvelle-Écosse arriver ici par le premier train, sinon avec son avion. Il faut englober l'énergie hydro-électrique si l'on veut tout contrôler. L'Ontario construit quatre grandes centrales d'énergie nucléaire. Il faudra qu'elles soient assujetties au contrôle du gouvernement fédéral. Il devra en être de même de tous les autres aspects de l'exploitation des ressources des provinces.

● (1630)

Enfin, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous faire observer que ce bill ne traite pas à fond des étapes à franchir. Il ne prévoit ni échange de concessions ni consultation. C'est là, à mon avis, une tendance qui commence à se manifester, une tendance à orienter le pouvoir centralisé vers les bureaucrates à Ottawa. Par ailleurs, le gouvernement est prêt, lorsque les provinces ont le haut du pavé, à détruire les exploitants de ressources en se livrant à cet innocent jeu de ping-pong. Je dis carrément, monsieur l'Orateur, qu'aussitôt que le gouvernement sera en mesure